



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°13 DU 24 MARS 2020
(réunion télématique)

SAISON 2019/2020

Présents :

Jean-Pierre MELJAC, Président

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Patrick OCHALA, Gérald HENRY, Thierry MINSSEN, membres de la commission, Bertrand LEYS (Représentant DTN) membre de la commission,

Excusés :

Jacques TARRACOR, Yves MOLINARIO

Assistent :

Boris DEJEAN (attaché à la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

SITUATION COVID19 COMPETITIONS NATIONALES 2019/2020

Compte tenu des récentes déclarations du Gouvernement et afin de faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, la Commission Centrale Sportive annule l'ensemble des compétitions nationales 2019-2020 :

- Les championnats nationaux Elite, N2 et N3
- Les coupes de France jeunes M11, M13, M15, M17 et M20.
- Les coupes de France seniors amateurs.
- Les Coupes de France jeunes de Beach Volley M13, M15 et M17.
- Les Volleyades M12, M13, M14, M15 et M17.

En revanche la coupe de France Beach seniors peut potentiellement avoir lieu à partir du moment où elle se déroulera sur les mois de Juillet et Août.

La Commission Centrale sportive demande au bureau exécutif de déclarer blanche la saison 2019/2020, à savoir conserver les équipes qualifiées des championnats nationaux 2019-2020 pour la saison 2020-2021. En fonction des places laissées disponibles par d'éventuels désistements d'équipes, les poules pourront être revues. Dans ce cas de figure, une dérogation serait demandée pour maintenir l'agrément des CFC des clubs Mende et GFCO Ajaccio, ces équipes demeurant en N3M.

En conséquence les 4 qualifiés « masculins » de la coupe de France amateur seront directement intégrés à la coupe de France professionnelle 2020-2021. Les qualifiés « féminines » actuelles disputeront un tournoi qualificatif préliminaire e début de saison 2020-2021.

Le Président de la CCS
M. Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du Secteur Sportif
M. Alain DE FABRY